

Pourquoi la première violence faite aux enseignants est avant tout institutionnelle ?

Une commande ministérielle conduit Mme la Rectrice a donné le nom de notre collègue assassiné Samuel Paty à une salle du rectorat, nous invitant à participer à cette mascarade mémorielle.

L'indécence de notre ministre semble être sans limite, toujours prompt à se montrer dans les médias afin de récupérer à son profit les hommages faits, contraints ou volontaires à notre collègue. Nous passerons sur les différents couacs et revirements gouvernementaux et l'indécence du plus haut sommet de l'Etat quand notre président présente la photo de deux youtubeurs comme si la mort de Samuel Paty était un événement ordinaire, à inscrire dans la mémoire mais jamais pris en compte pour qu'il ne se reproduise pas, seul véritable acte mémoriel séant.

En lieu et place, nous subissons le désengagement de l'Etat qui se traduit par une précarisation libérale grandissante et un autoritarisme compensatoire immodéré, lâchant les enseignants aux chiens, ignorant volontairement la violence scolaire sous le tapis d'une violence institutionnelle sans bornes, niant le quotidien des enseignants. Mais jamais notre administration ne reconnaîtra une quelconque responsabilité morale dans cet assassinat, rien ne continue d'être fait pour protéger les enseignants des pressions, des menaces physiques et morales subies.

Pourtant, les agressions sont quotidiennes, insultes, menaces sont tous les jours éprouvés par les directeurs et directrices ; la situation sanitaire les mettant en première ligne. Les menaces de mort ont continué à être proférées sans que notre ministre ne s'en émeuve ; tant que nos hiérarchies continueront à nier cette réalité, alors Samuel Paty sera mort en vain quel que soit le nombre de salles à son nom.

De la même façon, le suicide de Christine Renon ( mettant en cause clairement notre institution par ses écrits) , il y a de cela plus de deux ans, ,a habilement était enterré par notre ministre sous les oripeaux de la loi Rilhac . Comme si l'attribution fonctionnelle d'un rôle aux directeurs allait masquer le manque de moyens criant affecté par l'Etat aux écoles. Comme si les violences verbales et physiques quotidiennes allaient être déjouées et disparaître de nos écoles par ce biais.

De même, quel hommage sera-t-il rendu à Régine, notre collègue du lycée de Vue-Belle qui a décidé de se suicider ? Et combien d'autres encore ?

La suppression programmée des CHSCT dans l'éducation nationale prouve par les faits le peu de cas que notre ministre fait de la souffrance au travail des personnels. Loin d'une médiatisation outrancière, les lois et les décrets parlent d'eux-mêmes.

Le bureau du SAIPER UDAS

